



Caméras FLIR de série E Au meilleur prix... POSSIBLE.

*Offre spéciale d'une durée limitée !
25 juillet au 30 septembre 2013*

Achetez une nouvelle caméra thermographique FLIR de série E, entre le 25 juillet et le 30 septembre 2013 et obtenez un rabais maximal de 400 \$ sous la forme d'une carte-cadeau MasterCard.

FLIR E30
2 795 \$*



FLIR E40
3 845 \$*



FLIR E50
5 695 \$*



FLIR E60
7 595 \$*



Vous trouverez plus de détails sur toutes les caméras infrarouges thermiques de haut rendement à www.flir.ca ou par téléphone au 1 800 613-0507, poste 25



Qualité - Innovation - Confiance

*Après le rabais du manufacturier. Achetez l'une des nouvelles caméras thermographiques FLIR E30, E40, E50 ou E60 de FLIR Systems Canada, ses affiliés ou un distributeur ou représentant autorisé entre le 25 juillet et le 30 septembre 2013. Pour connaître toutes les exigences et tout autre renseignement important, veuillez consulter les conditions et modalités, limites et exclusions de la promotion. Les images ou le contenu aux présentes ne le sont qu'à des fins d'illustration.

OFFRE SPÉCIALE

25 JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2013

Récompensez-vous et obtenez-en plus avec FLIR !

Félicitations pour l'achat de votre nouvelle caméra thermique FLIR. Pendant la durée de cette offre, votre achat pourrait vous rendre admissible à recevoir une carte-cadeau MasterCard selon la valeur de votre achat.

Cette offre ne s'applique qu'aux achats effectués au Canada



Pour être admissible et pour réclamer votre offre promotionnelle, vous devez répondre aux conditions suivantes :

1. Achetez une des nouvelles caméras thermographiques FLIR E30, E40, E50 ou E60 auprès de FLIR Systems Canada, ses affiliés ou un détaillant ou représentant autorisé, entre le 25 juillet et le 30 septembre 2013.
2. Remplir le formulaire ci-dessous et fournir toutes les coordonnées du client requises.
3. Pour connaître tous les détails et autres renseignements importants, veuillez consulter les Conditions et modalités, limites et exclusions de l'offre.
4. Envoyer par la poste le Formulaire de réclamation ORIGINAL dûment rempli ainsi qu'une copie lisible de votre facture originale (une copie du bon de commande n'est pas admissible) à :

FLIR E-Series Promo 2013
FLIR Systems Canada
920 Sheldon Dr.
Burlington, ON L7L 5K6
Canada

REMARQUE : Toutes les zones marquées d'un astérisque (*) sont obligatoires. FLIR se réserve le droit de refuser les formulaires incomplets ou dont les renseignements fournis seraient inexacts

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE LA PRIME

*Prénom : _____ *Nom : _____

Nom de l'entreprise : _____

*Adresse de livraison : _____ *Ville : _____
(pas de case postale)

*Province: _____ *Code postal : _____ *Pays : _____

*Téléphone : _____ *Courriel : _____

*Lieu de l'achat : _____ *Date de l'achat : _____
(par exemple, le nom du distributeur FLIR)

*Modèle(s) de la caméra achetée : _____
(inscrire le numéro du modèle de tous les produits achetés. Par exemple : E30 / E40 / E50 / E60)

*Numéro(s) de série : _____

*Numéro de la ou des factures : _____

Remarque : Inclure une copie lisible de votre ou de vos factures originales (une copie du bon de commande n'est pas admissible) en guise de preuve d'achat. Le formulaire de réclamation de l'offre est nul et ne sera pas traité s'il n'est pas accompagné d'une copie lisible de votre ou de vos factures originales.

Conditions et modalités, limites et exclusions de la promotion

Cette prime n'est offerte qu'aux clients de détail qui résident au Canada (mais non admissible là où la loi l'interdit ou le restreint) et ne peut être jumelée à aucune autre offre de FLIR. Les primes ne sont offertes que lorsqu'il y a eu achat d'un nouveau produit FLIR admissible (E30, E40, E50 ou E60). Les produits usagés, réusinés ou remis en état qui ont été achetés sur des sites d'encan en ligne ne sont pas admissibles à cette offre. Une seule offre de prime par personne. Les revendeurs ou les distributeurs ne sont pas admissibles à recevoir cette offre. Ne s'applique qu'aux achats effectués au Canada. Un seul formulaire de Réclamation peut être soumis en rapport à l'achat ou aux achats d'un ou de produits admissibles.

Tous les formulaires de réclamation doivent être dûment remplis et inclure les preuves d'achat, documents ou renseignements requis, et affranchis par la poste le ou avant le 31 octobre 2013. Les formulaires incomplets ou les envois estampillés par les services postaux après la date précitée ne seront pas traités et par conséquent non admissibles à recevoir cette prime. FLIR n'endosse aucune responsabilité quant aux formulaires incomplets ou perdus dans le système postal. Vous reconnaissez que votre participation à ce programme promotionnel n'oblige en rien FLIR. Plus particulièrement, FLIR n'est responsable d'aucun dommage consécutif. Si vous renvoyez votre ou vos produits admissibles, en totalité ou en partie, vous n'êtes pas admissible à recevoir la prime correspondante. Veuillez prévoir de 8 à 12 semaines pour le traitement des réclamations de primes.



www.flir.ca